|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Lettre circulaire  **CR/363** | | Le 11 avril 2014 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Soumission et publication en ligne, d'une part, des fiches de notification pour la publication anticipée (API) pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites assujettis à la procédure de coordination et, d'autre part, des observations formulées par les administrations en vertu du numéro 9.5B (SpaceWISC)** | |
|  |
|  |
|  | | |

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2012) (CMR-12) a, par sa Résolution **907 (CMR-12)**, chargé le Bureau des radiocommunications (ci-après le Bureau):

*«1 de fournir aux administrations les moyens techniques nécessaires pour faire en sorte que les moyens modernes de correspondance électronique entre les administrations et le Bureau des radiocommunications soient sécurisés;*

*2 d'informer les administrations de la disponibilité de tels moyens et du calendrier de leur mise en œuvre;*

*3 d'accuser systématiquement réception de toute la correspondance électronique;*

*4 de faire rapport à la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications sur l'expérience acquise dans l'application de la présente Résolution, en vue d'apporter en conséquence les modifications nécessaires au Règlement des radiocommunications.»*

La CMR-12 a également adopté la Résolution **908 (CMR-12)**, par laquelle elle a chargé le Directeur du Bureau des radiocommunications «de mettre en oeuvre une méthode électronique sans papier sécurisée pour la soumission et la publication par voie électronique des renseignements API concernant les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites assujettis à la coordination…».

Compte tenu des dispositions de la Résolution **907 (CMR-12)** et conformément à la Résolution **908 (CMR-12)**, le Bureau propose, pour la soumission et la publication des fiches de notifications aux fins de la publication anticipée (API) et des observations formulées en vertu du numéro **9.5B** du Règlement des radiocommunications, une méthode électronique sans papier et sécurisée reposant sur l'utilisation d'une interface logicielle baptisée SpaceWISC (Space **W**eb-based **I**nterface for **S**ecure **C**ommunication – Interface de communication sécurisée en ligne concernant les services spatiaux). Cette nouvelle méthode est destinée à remplacer la soumission par voie électronique des renseignements API relatifs aux réseaux à satellite ou aux systèmes à satellites soumis à la procédure de coordination au titre de la Section II de l'article **9** du RR, qui s'effectue actuellement par courrier électronique (à l'adresse [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)) avec confirmation par télécopie ou courrier postal conformément aux Règles de procédure relatives à la recevabilité. Cette nouvelle méthode facilitera également la formulation d'observations selon la procédure décrite au numéro **9.5B**.

Le Bureau a par conséquent le plaisir de mettre à la disposition des administrations une plate‑forme comportant une version beta du système SpaceWISC destinée à être testée. Cette plate-forme se trouve à l'adresse suivante: <https://extranet.itu.int/itu-r/spacewisc>.

La plate-forme expérimentale est accessible depuis n'importe quel navigateur Internet, sur PC (Windows), Mac ou tablette (iOS, Android ou autre). Afin d'éviter les problèmes de compatibilité, il est recommandé aux utilisateurs de mettre à jour leur navigateur. Aucune installation de logiciel sur son poste de travail n'est nécessaire.

En plus de prendre en charge la saisie, la validation et la soumission au Bureau de fiches de notification API par une administration notificatrice, le système SpaceWISC permet également la saisie, la validation et la soumission à cette administration, par un opérateur, de fiches de notification, ainsi que le postage des fiches de notification API saisies hors ligne à l'aide du logiciel SpaceCap.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la plate-forme expérimentale SpaceWISC est réservé aux seuls titulaires d'un compte TIES dûment inscrits.

Les administrations souhaitant participer à l'expérimentation du système SpaceWISC devront désigner des titulaires de compte TIES auxquels attribuer un profil «Manager» (Gestionnaire). Elles pourront également, si elles le désirent, étendre l'expérimentation aux opérateurs (voir l'**Annexe 1** pour plus de précisions au sujet des différentes catégories d'utilisateurs prévues dans le système SpaceWISC).

On trouvera à l'**Annexe 2** des informations importantes concernant l'utilisation du système SpaceWISC (première connexion, gestion de l'expiration des sessions par le serveur).

Afin d'accompagner les administrations durant la phase d'expérimentation du système SpaceWISC, le Bureau mettra en place un service d'assistance que l'on pourra contacter par téléphone, au **+41 22 730 6777** (de 9 heures à 17 heures, heure de Genève), ou par courrier électronique, à l'adresse [spacewisc@itu.int](mailto:spacewisc@itu.int). Vous trouverez également de plus amples renseignements sur la page d'aide en ligne consacrée au système SpaceWISC, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/s-wisc/en>.

Par ailleurs, un Forum d'aide sur le système SpaceWISC sera accessible depuis le menu principal de l'application. Les utilisateurs trouveront sur ce forum un guide d'utilisation, une rubrique «Foire aux Questions» (FAQ) et des vidéos explicatives ainsi qu'un espace dédié à l'échange et au partage de données d'expérience à travers la publication de messages écrits.

Les administrations sont invitées participer activement à l'expérimentation de la version beta de l'interface SpaceWISC et à faire part au Bureau, de préférence via le forum créé spécialement à cet effet, de leurs éventuelles remarques, propositions ou suggestions d'amélioration.

La phase d'expérimentation doit s'étendre sur une période de trois mois à compter de la date d'envoi de la présente Lettre circulaire. Parallèlement à cela, le Bureau proposera un projet de modification des Règles de procédure relatives à la recevabilité afin de tenir compte de la soumission des renseignements API à l'aide du système SpaceWISC, projet qui sera soumis en temps utile pour être examiné lors de la prochaine réunion du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), prévue du 30 juillet au 5 août 2014. Une fois les Règles de procédure relatives à la recevabilité approuvées telles que modifiées, le Bureau publiera une nouvelle lettre circulaire présentant des informations à jour sur le système SpaceWISC et indiquant la date de mise en service de celui-ci.

La procédure actuelle de soumission par courrier électronique (à l'adresse [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)) des renseignements API concernant les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites soumis à la procédure de coordination au titre de la Section II de l'article **9** du RR, conformément à la Résolution **55 (Rév.CMR-12)**, reste en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute demande de précisions au sujet du contenu de la présente Lettre circulaire (écrire à l'adresse: [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)).

François Rancy  
Directeur

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

ANNEXE 1

Catégories d'utilisateurs du système SpaceWISC

1.1 *Profil Manager* (Gestionnaire) – ce profil sera attribué à un membre (ou à un représentant) d'une administration qui disposera de tous les droits nécessaires pour créer des fiches de notification API, les soumettre au Bureau et gérer les droits d'accès des autres membres de son administration (c'est-à-dire qu'il sera habilité à ajouter ou supprimer des comptes *Administration* ou *Operator/utilisateur* au nom de celle-ci) de même que pour effectuer les tâches correspondant aux profils *Administration* ou *Operator*.

1.2 *Profil Administration* – ce profil sera attribué à plusieurs membres (ou représentants) de l'administration qui seront responsables du traitement des fiches de notification API et auront reçu pour cela l'autorisation du membre de leur administration agissant en qualité de Manager. Les titulaires de compte avec un profil *Administration* seront habilités à créer des fiches de notification API et à les soumettre au Bureau et pourront créer ou supprimer des comptes avec un profil *Operator*. Un même membre (ou représentant) d'une administration peut avoir à la fois un profil *Manager* et *Administration*.

1.3 *Profil Operator* (opérateur) – les opérateurs seront autorisés à saisir, corriger et mettre à jour leurs propres fiches de notification API et, une fois ces fiches dûment complétées, à les soumettre à leur administration. Les titulaires de compte avec un profil *Operator* ne disposeront pas des droits nécessaires pour soumettre directement les fiches de notification API au Bureau.

2 Il revient au Bureau d'enregistrer les comptes avec un profil *Manager*. A cette fin, les administrations sont invitées à lui indiquer, par télécopie (au **+41 22 730 5785**), la ou les personnes (ou entités) qui, les premières, se verront attribuer un tel profil, en précisant leurs nom, titre, adresse électronique, numéro de téléphone et *identifiant TIES*. Les administrations sont priées de tenir le Bureau informé de toute modification concernant les comptes enregistrés dans sa base de données auxquels sont attachés les droits correspondant au profil *Manager*.

2.1 Pour obtenir un profil *Manager*, *Administration* ou *Operator*, il faut au préalable disposer d'un compte TIES. Pour connaître la marche à suivre pour demander un tel compte, veuillez vous reporter à la procédure indiquée à l'adresse suivante <http://www.itu.int/TIES>.

2.2 Les personnes (ou entités) titulaires d'un profil *Manager* se chargeront de la création de comptes *Administration* ou *Operator* ainsi que de leur suppression.

ANNEXE 2

Utilisation du système SpaceWISC

La première connexion au système SpaceWISC peut demander un certain temps en raison des contrôles de sécurité que doit effectuer le système.

Deux options sont proposées sur la page d'identification du système SpaceWISC:

1) *This is a public or shared computer* (Cet ordinateur est public ou partagé).

2) *This is a private computer* (Cet ordinateur est privé).

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre la seconde option («*This is a private computer*»). Toutefois, un utilisateur se connectant depuis un ordinateur public devra sélectionner la première option («*This is a public or shared computer*») et il lui faudra s'attendre dans ce cas à de fréquentes expirations de session par le serveur, qui nécessiteront à chaque fois de se reconnecter au système SpaceWISC.

En cas de perte de la connexion Internet ou de la connexion au serveur SpaceWISC (par exemple en raison d'une expiration de session) pendant la saisie d'une fiche de notification API, cette fiche sera sauvegardée par le système et pourra être récupérée à partir du menu «Draft Filings» (Projets de fiches de notification).

Lorsqu'un utilisateur renseigne une fiche de notification API, l'accès à cette fiche est, par défaut, verrouillé, de sorte que seul cet utilisateur peut apporter des modifications. Pour «déverrouiller» l'accès à cette fiche afin que d'autres utilisateurs autorisés puissent la modifier, le «API filing owner» (Responsable de la fiche de notification API) doit cliquer sur le bouton «Unlock». Les autres utilisateurs relevant de la même administration trouveront alors cette fiche «déverrouillée» dans le menu «Draft Filings» et pourront la modifier, la valider ou la soumettre au Bureau, selon le cas.

La version beta du système SpaceWISC ne prend en charge que la soumission de nouvelles fiches de notification API. Les fonctionnalités permettant la modification des fiches de notification API déjà soumises au Bureau seront intégrées dans une version ultérieure du logiciel.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_